



Le 4 avril 2024

Cheffe régionale Kluane Adamek
Assemblée des Premières Nations, Yukon
204 – 105 Titanium Way
Whitehorse (Yukon) Y1A 0E7

Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN

Chère Cheffe régionale Adamek,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de gérer le portefeuille des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale ainsi que le portefeuille de l'environnement, des changements climatiques et de l'intendance de l'eau.

Le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement relève également de vos portefeuilles. En ce qui concerne les traités modernes et les accords d'autonomie gouvernementale, il sera parfois nécessaire de collaborer avec vos collègues du Comité exécutif, notamment avec le Chef régional Teegee, en tant que titulaire du portefeuille de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et le Chef régional Hare, en tant que titulaire du portefeuille des terres.

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'APN, en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de vos portefeuilles, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- Défense des intérêts : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- Unité et collaboration : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- Mobilisation : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- Renforcement des capacités : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- Reddition de comptes et transparence : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que titulaire principale de portefeuilles, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-Assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

Environnement, changements climatiques et intendance de l'eau

- 36/2023 – *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de*

la Stratégie nationale pour le climat de l'APN

- 50/2023 – *Lutter contre les effets des activités minières*
- 52/2023 – *Assurer la responsabilité de la technologie nucléaire, des déchets, du transport et du stockage de matières radioactives*
- 53/2023 – *Processus de gestion nationale de l'eau dirigé par les Premières Nations*
- 17/2020 – *Soutien au leadership climatique, à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et aux activités d'intendance et de conservation des Premières Nations*
- 04/2019 – *Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*
- 05/2019 – *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*
- 06/2019 – *Respecter les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations dans la liste de projets proposée dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact*
- 07/2018 – *Examiner les droits, le titre et la compétence des Premières Nations dans le projet de loi C-69 : Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et modifiant la Loi sur la protection de la navigation.*
- 64/2018 – *Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »*
- 65/2018 – *Comblent l'écart réglementaire en matière de protection de l'environnement sur les terres des Premières Nations*

Traités modernes et accords d'autonomie gouvernementale

- 77/2018 – *Groupe de mise en œuvre des traités modernes de l'Assemblée des Premières Nations*

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale